



## CONSEIL MUNICIPAL du 12 janvier 2024 PROCES VERBAL

Le conseil municipal, convoqué le 08 janvier 2024, s'est réuni le 12 janvier 2024 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GOUX, Maire.

*Conseillers municipaux en exercice : 10*

**Présents :** Hélène DESPRES ; Stéphanie DJABOU Valentin FLEYTOUX ; Michel FLORENTIN ; Patrick GOUX ; M-Alyette JACQUES ; Laurence REMY ; Sandrine SCHWOERER ; Yves SERGENT ; Yvan PATRIKEEFF

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Mme Marie-Alyette JACQUES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2023 :**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **2024-01 : - Travaux de sécurisation de la rue des Jargilliers - Demande de subvention DETR**

Suite à l'extension du lotissement des Jargilliers, M. le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation des accès piétons, notamment l'accès des enfants à l'arrêt de bus.

Il propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour ces travaux de sécurisation.

Un devis d'un montant de **58 615 €** est proposé par l'entreprise PIACENTINI.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Taux	Montant (HT)
Travaux de sécurisation de la rue des Jargilliers	58 615,00 €	Etat (DETR)	30,00 %	17 584,00 €
		Département (bordures)	7,20 %	4 200,00 €
		Commune	62,80 %	36 831,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 615,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>58 615,00 €</b>

**VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser M. le Maire à engager les travaux ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- effectuer les démarches en vue d'une demande de subvention au titre de la DETR ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget, en section d'investissement et de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

La séance est levée à 20h50.

Procès-verbal visé le 16/01/2024

La secrétaire de séance,  
Marie-Alyette JACQUES

Le Maire,  
Patrick GOUX

